



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 novembre 2009
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6213^e séance, le 5 novembre 2009, la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité, rappelant ses précédentes déclarations et résolutions concernant la Guinée-Bissau, prend note du dernier rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) (S/2009/552). Il réaffirme son appui aux efforts qui continuent d'être déployés pour consolider la paix dans ce pays.

Le Conseil se félicite de la tenue dans le calme des élections présidentielles les 28 juin et 26 juillet 2009 et de la prise de fonctions du Président Malam Bacai Sanha le 8 septembre 2009. Il prend également note de la volonté du Président de lutter contre l'impunité et de promouvoir la réconciliation nationale et le développement socioéconomique. Le Conseil réaffirme que les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple bissau-guinéen doivent être pleinement protégés. Il exhorte les forces armées à honorer sans réserve l'engagement qu'elles ont pris de respecter les autorités civiles et l'ordre constitutionnel.

Le Conseil prend également note de l'intention de l'Assemblée nationale de réunir une conférence nationale sur " Les causes, la prévention, le règlement et les conséquences des conflits en Guinée-Bissau " et souligne la nécessité de conduire un dialogue politique ouvert à tous en vue de réaliser la réconciliation nationale dans le pays.

Le Conseil réaffirme l'importance qu'il y a à asseoir la démocratie, la sécurité, l'état de droit, la réconciliation nationale et à renforcer la lutte contre l'impunité afin d'instaurer durablement la paix en Guinée-Bissau. À cet égard, il prend note des consultations en cours entre l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) pour aider le Gouvernement bissau-guinéen, à sa demande, à conduire en toute célérité et dans le respect des normes internationales une enquête approfondie sur les assassinats politiques de mars et de juin 2009. Le Conseil demande au Gouvernement bissau-guinéen d'accélérer cette entreprise et aux organisations précitées, ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble de lui apporter leur concours à cette occasion.



Le Conseil n'ignore pas les problèmes auxquels le Gouvernement bissau-guinéen doit faire face, notamment pour veiller à ce que le secteur de la sécurité fonctionne de façon efficace, professionnelle et responsable. À cet égard, il souligne qu'il est nécessaire de définir et mettre en œuvre une stratégie nationale efficace et globale de réforme du secteur de la sécurité, qui bénéficiera de l'appui des partenaires internationaux. Il demande à nouveau au Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour la Guinée-Bissau et du Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS), de veiller à coordonner efficacement le soutien apporté par la communauté internationale à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, en tenant compte de l'action déjà engagée par l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux dans ce domaine.

Le Conseil demande instamment au Gouvernement bissau-guinéen de prendre les mesures nécessaires dans le cadre du Plan opérationnel bissau-guinéen de lutte contre les stupéfiants et du Plan d'action de la CEDEAO contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Il note en outre que la situation en Guinée-Bissau demeure extrêmement précaire, du fait notamment de l'expansion du trafic de drogues et de la criminalité organisée, qui pourrait menacer la stabilité régionale et devrait être envisagée comme relevant de la responsabilité de tous. Dans ce contexte, le Conseil se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, à laquelle participe la CEDEAO, salue l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) en appui à la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et appelle les partenaires internationaux à continuer de soutenir ce partenariat ainsi que l'action entreprise par les autorités nationales dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité pour renforcer les activités de police et de sécurité intérieure, notamment l'application des lois et la police des frontières.

Le Conseil demande à la communauté internationale d'apporter en temps utile le concours voulu à la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, adopté par la Commission de consolidation de la paix en date du 1^{er} octobre 2008, notamment à l'exécution des projets à effet rapide. Le Conseil note qu'il importe de trouver des synergies entre les donateurs. Il prend note également des préparatifs du premier examen du Cadre stratégique de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et attend avec intérêt qu'il soit achevé. Il réaffirme son appui aux travaux de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil se félicite des préparatifs du passage, le 1^{er} janvier 2010, du Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS) à un bureau intégré pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et attend avec intérêt l'élaboration, dans les délais, d'un cadre stratégique intégré, comportant un plan de travail stratégique assorti de repères précis qui permettent de mesurer et de suivre l'évolution de l'exécution du mandat du nouveau bureau.

Le Conseil réaffirme qu'il importe d'envisager dans sa dimension régionale le règlement des problèmes auxquels fait face la Guinée-Bissau et, à cet égard, se félicite du rôle que jouent la CEDEAO, l'Union africaine, la CPLP et l'Union européenne dans l'entreprise de consolidation de la paix dans ce pays. »
